

Assemblée communale ordinaire du 28 août 2017 à 20h00 à l'Hôtel de Ville.

Président : M. Vincent Cattin

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 27 du 2 août 2017, et tous ménages

Citoyennes et citoyens présents : 81 sur 1986 ayants droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateurs : Jean-Claude Cachot et François Beucler

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2016.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est faite par écrit ou verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Comptes 2016 : a) ratifier les dépassements de budget ; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2016.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

Vous aurez à vous prononcer ce soir sur les comptes de l'exercice 2016 de la commune mixte de Saignelégier.

Peut-être vous étonnez vous de la date tardive à laquelle l'assemblée communale dite « des comptes » a été fixée cette année.

Il faut simplement se rendre compte que lors de l'élaboration du budget 2016 ainsi que durant une bonne partie de l'exercice, le caissier actuel n'était pas encore en fonction. (Pas plus que le responsable actuel du dicastère d'ailleurs).

Ensuite, il est notoire que la tenue des comptes d'une collectivité publique est un exercice particulier et complexe.

L'entrée en fonction d'un nouveau caissier a aussi été l'occasion de réorganiser, et apurer le bilan ce qui a représenté un gros investissement en temps comme en énergie.

Au vu de ce qui précède, le service des communes de la République et Canton du Jura, conscient de la situation, a accepté une prolongation du délai de reddition des comptes jusqu'au 31 août 2017.

Comme vous l'aurez probablement lu dans la presse avec des charges de fonctionnement de CHF 13'489'543.- pour un produit de CHF 12'333'188.- l'exercice comptable 2016 se solde par une perte de CHF 1'156'355.-, alors qu'un excédent de charge de CHF 104'988.- était au budget.

Après votre décision d'entrée en matière, ce que le conseil communal vous propose d'accepter, nous vous présenterons les comptes détaillés et vous apporterons quelques informations, s'agissant des comptes communaux 2016,

L'entrée en matière est acceptée.

Avant de laisser notre caissier communal, vous exposer les comptes avec chiffres et détails, laissez-moi apporter quelques informations d'ordre générale

Comme déjà signalé, le compte de fonctionnement, suite à la nécessité de prendre en compte des éléments extraordinaires liés aux exercices comptables des années précédentes, se solde sur un déficit de CHF 1'156'355.-.

Je laisserai au caissier le soin de vous présenter le détail des éléments qui ont conduit à ce résultat.

De mon côté, je vais brièvement exposer les raisons qui ont poussé le conseil à décider de ces amortissements extraordinaires.

Lors du bouclage de l'exercice comptable 2016, quelques écritures apparaissant au bilan (dont le total représente une somme considérable) ont très tôt attiré l'attention du caissier. Ce dernier en a informé le responsable du dicastère des finances puis le conseil communal dans son ensemble.

Une fois le coup encaissé, le conseil a dû réfléchir à la façon de gérer au mieux cette nouvelle donne.

2 stratégies sont alors envisagées soit lisser l'amortissement sur plusieurs années, soit tout amortir d'un bloc.

D'un côté le fait d'amortir un peu chaque année permettrait de ne pas trop pénaliser l'exercice 2016.

Cependant, il faudra tenir compte de cet amortissement lors de la préparation du budget des années suivantes, ce qui équivaldrait, permettez-moi l'analogie, à rouler en voiture avec le frein à main tiré.

D'un autre côté, tout amortir en un bloc reviendrait à terminer 2016 sur un déficit très important, ce qui d'un point de vue politique sera délicat à justifier. Par contre cela permettrait d'avoir une image reflétant l'état réel des finances communales.

Une situation pas très confortable vous en conviendrez.

Tenant compte de l'avis du nouveau caissier dont la volonté et le besoin sont de disposer de bases solides et fiables pour effectuer son travail, et afin de démontrer la confiance qu'il accorde à ce dernier, l'idée d'un amortissement en un seul bloc, donc de courir le risque de boucler les comptes 2016 sur une perte élevée, a fait son chemin au sein du conseil communal.

Par la suite, cette voie a été confirmée par l'organe de révision professionnel mandaté par la commune pour la vérification de ses comptes.

En effet le reviseur a fortement recommandé de créer un poste au compte de fonctionnement et d'y glisser tous les soldes du bilan nécessitant des amortissements extraordinaires.

A relever que cet organe de révision n'a détecté aucune malversation, enrichissement personnel ou autre acte délictueux dans la tenue des comptes, mais plutôt une façon erronée et ne correspondant pas aux standards actuels de passer les écritures.

Au-delà de ces amortissements extraordinaires, dont il ne faut certes pas minimiser l'importance, il faut relever que les comptes 2016 mettent en évidence aussi quelques points encourageants.

En effet, au niveau du compte de fonctionnement, le résultat ordinaire de l'exercice 2016 dégage un bénéfice d'un peu plus de CHF 67'000.- alors que le budget prévoyait une perte de près de CHF 105'000.-.

Ceci tend à démontrer qu'un grand travail a été fourni par les personnes en charge des différents dicastères, et que les charges sont maîtrisées et conformes au budget.

Ensuite si on se penche sur le bilan, nous remarquons que les fonds étrangers sont en diminution de CHF 2'673'000.-, et que les dettes à moyen et long terme de la commune passe de CHF 23'928'952 à CHF 22'672'004 soit une baisse de CHF 1'256'948.- (5.25%)

Une des priorités du conseil communal est la diminution progressive de la dette. C'est donc une évidence qu'il est nécessaire de poursuivre une politique de gestion stricte des dépenses de fonctionnement sur lesquelles le conseil communal à une influence.

Le caissier communal commente ensuite le compte d'exploitation, chapitre par chapitre, en mentionnant uniquement les montants importants qui méritent des commentaires, la discussion étant ouverte à la fin.

Compte de fonctionnement

Total des charges	13'489'543
Total des produits	12'333'188
Perte de l'exercice	- 1'156'355
Charges extraordinaires	1'224'188
Résultat ordinaire (exc. Recettes)	+ 67'833
Budget 2016	- 104'988

Le résultat 2016 est dû notamment a des amortissements extraordinaires liés à une mise à jour du bilan par le caissier et confirmés par le nouvel organe de révision professionnel, BDO SA. Ils représentent des charges liées aux exercices précédents passées au bilan et nécessitant des amortissements sur cet exercice.

Ces derniers se montent à 1'224'188 et comprennent notamment les postes suivants :

Crèche	130'621
UAPE	147'930
Foyer Marguerites	366'885
Transports élèves	155'177
Frais d'étude projet crèche	154'896
Recapitalisation caisse pensions	173'572
Frais informatiques 2015	9'308
Pâturages (délimitation 2015)	<u>85'799</u>
Total	1'224'188

Résultats des comptes de services

Déchets : Bénéfice de CHF 730 via attribution au fonds.

Service du feu : perte de CHF 738.-.

STEP : Perte de CHF 28'719.- prélevée au fonds, due notamment à des amortissements de la STEP de CHF 186'250.- contre CHF 120'000.- au budget.

Eaux : Perte de CHF 33'980.-, prélevée au fonds, due également à des amortissements pour CHF 106'000.- contre CHF 50'000.- au budget.

A noter des achats d'eaux au SEF pour CHF 319'787.- contre CHF 290'000.- au budget.

Les frais d'entretien du réseau ont par contre diminué CHF 67'308 contre CHF 100'000 au budget.

Dépassement de budget du compte de fonctionnement :

Ecart supérieur à CHF 10'000.- par rapport au budget et amortissements extraordinaires non compris :

Aide sociale, CHF 336'395, budget 300'000

Avances crèche/UAPE, CHF 557'116, budget 175'000

Budget 2016 mal calculé et ne tenant pas compte du décompte final à recevoir de CHF 267'832, soit au final un dépassement net de CHF 114'284.

Dépassements de budget :

Amortissement patrimoine administratif, CHF 308'880, budget 260'000

Amortissement patrimoine financier, CHF 110'978, budget 160'000

Un travail de reclassement au niveau des rubriques du bilan a été effectué sur 2016. Du coup, il y a eu un certain mélange, entre amortissement du patrimoine administratif et financier par rapport au budget établi pour 2016.

Rendement des forêts : perte de CHF 6'869 contre un bénéfice de CHF 17'020 prévu au budget.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal recommande l'approbation des comptes 2016 avec décharge et remerciements au caissier communal.

Le président ouvre la parole.

Vincent Wermeille se dit étonné que la commune se trouve dans une telle situation alors que l'audit réalisé en 2015 ne relevait aucun problème et que la situation était bonne.

Claude Babey qui a présidé le groupe d'audit a rappelé qu'il n'appartenait pas à ce groupe de refaire ou de contrôler la comptabilité communale. Ils n'ont d'ailleurs pas eu accès aux comptes. Par contre, ils ont suggéré de remplacer la commission de révision des comptes par un organe professionnel, ce qui a été fait cette année.

Pascal Schindelholz informe que pour les communes avoisinantes les recettes fiscales sont positives, mais pas à Saignelégier. Il propose de créer une commission pour faire venir des entreprises.

Joël Vallat lui répond que des contacts ont eu lieu, mais que cela n'a rien donné, mise à part la vente d'un terrain à la BFM. Il a bon espoir sur la révision de la loi sur les impôts (cantonalisation) et la nouvelle zone AIC.

André Willemin prend la parole et cite :

Lors de l'assemblée communale du budget en février 2013, j'ai pour la première fois dénoncé la manière approximative dont la commune a été gérée depuis l'an 2000. A l'époque, certains ont trouvé mon propos un peu rude. Aujourd'hui, malheureusement, il correspond parfaitement à la réalité.

Début 2015, lors de la présentation du rapport d'audit, je n'étais pas franchement d'accord avec M. J-L Sangsue, quand il a affirmé que la commune était finalement assez bien gérée.

Lors du bouclage des comptes 2016, les faits confirment une fois de plus mon analyse de la situation. Ce qui est étonnant et surprenant aujourd'hui, c'est que les autorités elles-mêmes parlent de négligence et de laxisme, pour conclure laconiquement et simplement par un « c'est une année comme ça » dit le maire. Mesdames, Messieurs convenez-en, ce n'est pas très sérieux.

Permettez-moi de saluer la mise en évidence de ces problèmes par le nouveau caissier et l'organe de contrôle. En revanche, ce que j'apprécie nettement moins c'est le

communiqué de presse de la commune du 24 août 2017, notamment quand il y est écrit : « Le résultat ordinaire de l'exercice 2016 de la commune de Saignelégier présente un bénéfice de Fr. 67'833.-avant élément extraordinaire. »

En effet, comme je l'ai déjà dénoncé lors de la présentation du budget 2016 cela ne veut strictement rien dire. Les éléments permettant d'avoir une vision complète et à long terme de la situation financière ne nous sont toujours pas présentés par les autorités. Un tel message de la part du conseil communal est trompeur et correspond à : « circuler il n'y a rien à voir ».

Chaque responsable d'entreprise sait qu'avec de mêmes chiffres au compte d'exploitation, il est possible de transmettre un message positif ou négatif, selon ce qui l'arrange à un moment donné.

Comme le service des communes, l'audit présenté en janvier 2015, demandait de mettre en place un plan d'investissement et de financement. C'est une condition impérative pour avoir une vision objective de la situation.

Si l'organe de contrôle et le caissier ont découvert aujourd'hui un cadavre dans le placard, je crains que dans peu de temps dans le placard d'à côté on découvre un 2ème cadavre. En effet, les investissements réalisés ces dernières années sont à l'évidence insuffisants. Un jour, il nous sera communiqué qu'il faut voter un crédit de Fr. X millions et sur le ton de la fatalité, le maire nous dira alors : « c'est une année comme ça ».

Pour cette raison, je demande avec insistance que le plan de remboursement de la dette, la liste des actifs du bilan et leur valeur résiduelle ainsi que le plan des besoins en investissements pour 10 ans nous soient présentés en décembre 2017 lors de l'assemblée du budget. La liste des éléments du patrimoine bâti doit être complète, les positions sans besoin en investissement doivent aussi y figurer. Ces exigences sont impératives pour avoir une vision objective de la situation et prendre les mesures de restructuration en rapport avec la gravité de la situation.

Je vous fais également remarquer que la pire chose à faire dans cette situation délicate, c'est de rogner sur les investissements, ce n'est qu'une bombe à retardement.

En revanche, la commune n'a plus les moyens de continuer à donner des mandats d'étude à des bureaux d'ingénieurs. Merci de privilégier l'exploitation des ressources se trouvant dans la population et de ne recourir à des prestataires payants qu'en cas d'absolue nécessité et sous des conditions bien précises. Pour ce problème, j'ai aussi quelques idées... à votre disposition.

En tous les cas, c'est gaspiller de l'argent public que de dépenser par exemple Fr. 155'000.- de frais d'étude pour un projet de crèche abandonné et ce cas n'est pas le seul...

Je terminerai par cette note optimiste, des solutions au redressement de la situation financière de la commune existent, mais il faudra du courage et de la volonté pour les mettre en œuvre. Je répète que je reste à disposition des autorités pour contribuer à sortir de l'ornière notre commune.

Nous allons choisir prochainement de nouvelles autorités et comme au début de 2013, je considère que c'est une chance pour notre commune à condition, cette fois, que cette nouvelle équipe prenne réellement les mesures nécessaires.

J'ose croire au bon discernement des citoyens pour assurer un avenir plus réjouissant à notre commune.

Vincent Cattin précise que des mesures devront être mise en place par le Conseil communal et que nous devrons tous tirer à la même corde pour que la commune puisse sortir de cette situation.

Cédric Dubail réagit en précisant qu'un plan financier est fait sur 5 ans. On peut déterminer quels sont les besoins en investissement à 10 ans sans forcément les chiffrer.

Jean-Michel Steiger se félicite de la diminution de la dette et précise qu'avec la réalisation d'une zone AIC, il y aura évidemment un partage d'impôt au niveau régional.

Maxime Jeanbourquin s'étonne de la diminution de 15 à 20 % de charges des travaux publics.

Bernard Varin lui répond que cette diminution provient uniquement du déneigement.

La parole n'étant plus demandée. Le Président passe au vote.

Les dépassements des budgets et les comptes 2016 de Saignelégier sont acceptés à l'unanimité évidente au vote à mains levées, contre 4 non et 10 abstentions.

Tractandum III

Discuter et voter la dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995.

Rapporteur : Joël Vallat

Le 25 juin 2015 devant cette même assemblée, nous avons pris connaissance et accepté le nouveaux règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches-Montagnes (SCFM).

Aussi, nous devons ce jour formellement au même titre que toutes les autres communes de Franches-Montagnes dissoudre cette entité.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le service des communes de la République et Canton du Jura, demande que notre assemblée prenne la décision de dissoudre le Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes.

Comme évoqué lors de la séance du 25 juin 2015, lorsqu'il faut prendre une décision qui ont une incidence financière, il faut convoquer deux assemblées distinctes, pour les mêmes objets. Ceci génère une lourdeur du système et parfois, des irrégularités juridiques, si, par exemple, l'Association des Maires se prononce sur un objet relevant de la compétence financière du Syndicat.

Il en va d'une simplification des procédures et permettre à l'association des Maires des Franches-Montagnes de prendre les décisions.

Votre assemblée en adoptant le règlement de la nouvelle entité a accepté le principe de la fusion du Syndicat et de l'Association des Maires de Franches-Montagnes.

Vous l'aurez compris, nous nous trouvons ici devant une décision purement formelle.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter la dissolution Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes.

La dissolution du Syndicat pour la gestion des biens propriété des communes des Franches-Montagnes par l'abrogation de son règlement d'organisation approuvé par le Gouvernement le 4 octobre 1995 est acceptée à l'unanimité sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum IV

Prendre connaissance et voter la convention intercommunale avec Les Enfers, relative à l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau du Praissalet – Les Plaimbois – Cerniéwillers.

Rapporteur : Gérard Boillat

La convention que nous vous proposons d'accepter aujourd'hui est une particularité elle concerne l'approvisionnement en eau potable du secteur du Praissalet - Les Plaimbois - Cerniéwillers.

La consommation de ce secteur est d'environ 3400 m³ par année répartie à parts égales entre les communes des Enfers et de Saignelégier

La commune des Enfers qui gère ce secteur depuis fort longtemps a accepté cette convention lors de sa dernière assemblée communale.

Le Conseil communal vous recommande donc d'accepter cette convention.

L'entrée en matière est acceptée.

La lecture des articles de la convention n'est pas demandée.

La nouvelle convention intercommunale avec Les Enfers, relative à l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau du Praissalet – Les Plaimbois – Cerniéwillers est acceptée à l'unanimité sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum V

Divers.

Vincent Wermeille fait remarquer que le directeur du Parc du Doubs n'a pas déposé ses papiers dans une commune membre du Parc du Doubs.

Joël Vallat lui répond que les maires vont en rediscuter avec l'intéressé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée ordinaire à 20 h 50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

**Le Président :
Vincent Cattin**

**Le Secrétaire :
Daniel Jolidon**